

Au-delà de la transposition : les enjeux de la santé et de la sécurité au travail dans l'Europe élargie

Introduction

Organisée à trois mois de l'adhésion de dix nouveaux Etats membres, cette conférence sur une stratégie conjointe de santé et de sécurité au travail dans l'Europe élargie peut à tout le moins être qualifiée d'opportune. Nous sommes reconnaissants à ses organisateurs, la CES et le BTS, d'avoir ainsi permis de dresser un bilan attendu depuis longtemps. Ce projet, qui a rassemblé tous les intervenants de la santé et de la sécurité au travail à un niveau paneuropéen, était particulièrement ambitieux.

Les objectifs de la conférence ont-ils été atteints ? A-t-elle permis de faire avancer les choses ? Les initiatives menées jusqu'à présent au niveau européen en matière de santé et de sécurité dans le cadre de l'élargissement revêtaient des formes très spécifiques, axées essentiellement sur la transposition. La question de la mise en œuvre pratique sur le lieu de travail était quelque peu reléguée à l'arrière-plan, ce qui est sans doute compréhensible vu la multitude de directives et d'instruments associés qui s'inscrivent dans le contexte européen. La mise en œuvre «sur le terrain» figurait parmi les thèmes prioritaires de cette conférence, à l'instar de sa suite logique, l'élaboration de stratégies syndicales appropriées pour le dialogue social. Un objectif difficile à atteindre en l'espace de quelques jours seulement.

La portée de la «voix» des travailleurs lors de la conférence est bien plus parlante ; on s'est intéressé à la pertinence, plutôt qu'à l'équilibre. A cet égard, les trois journées de discussions et de débats ininterrompus peuvent être considérées à tout le moins comme un succès. Des problèmes ont été identifiés et des discussions porteuses ont eu lieu, au cours desquelles les points de vue et les intérêts des travailleurs ont pu être exprimés. L'équilibre et l'objectivité prévalaient dans les documents présentés. Mais les informations qui en ont été retirées et les débats qui ont suivi se sont inscrits dans un contexte qui privilégiait la protection des intérêts des *travailleurs* et qui ne cherchait pas à tout prix à trouver un «consensus» entre toutes les parties. La santé et la sécurité au travail peut constituer un bien commun, qui requiert une stratégie concertée, il est évident qu'elle représente des avantages pour les travailleurs comme pour les employeurs. Mais les moyens de la mettre en œuvre sont toujours sujets à polémiques, d'autant plus dans un contexte d'économie de marché.

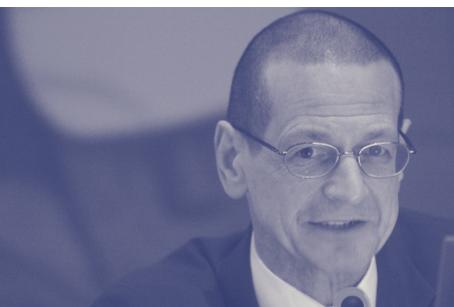
Les documents présentés reflétaient ces préoccupations dans une plus ou moins grande mesure. Certains faisaient le bilan du contexte actuel de santé et de sécurité au travail, démarche trop souvent négligée qui revêt pourtant une importance capitale. D'autres présentaient des réflexions véritablement novatrices sur les stratégies de santé et de sécurité. Tous ensemble, ils ont complété le panorama européen naissant, puzzle de plus en plus complexe de cadres législatifs, de spécificités nationales et, dans le cas des Etats adhérents, de différences controversées quant à l'ampleur, voire à la nature, des problèmes à résoudre. Si des difficultés se sont présentées pour parvenir à des recommandations et conclusions générales, celles-ci n'étaient que le reflet du morcellement actuel. Cette conférence n'a pas été le théâtre de palabres creux, mais devra être réorganisée régulièrement, dans un forum adéquat quel qu'il soit.

Plutôt qu'une conclusion

La courte période qui séparait la conférence CES/BTS de Bruxelles, en janvier, de la date d'adhésion en mai, a été marquée – était-ce pur hasard ? - par la publication du très attendu, et très souvent reporté, rapport de la Commission européenne sur la santé et la sécurité. Le rapport sur l'application de la directive-cadre (89/391) fait mention des difficultés qui se posent pour obtenir une mise en œuvre et une conformité adéquates, même dans les Etats membres,

Charles Woolfson

Chaire Marie Curie,
EuroFaculty, Université de
Lettonie, Centre Européen
pour la Santé, la Sécurité et
l'environnement du travail
(ECOHSE)



Aperçu de la conférence : quelques remarques

La réussite d'une conférence de ce genre ne se mesure pas au nombre d'orateurs prestigieux qui s'empressent d'apporter leurs contributions avant de s'esquiver vers d'autres affaires «importantes et urgentes». Elle dépend de la capacité à rassembler les connaissances collectives et à comprendre les préoccupations des travailleurs et de leurs représentants pour débattre d'une question qui affecte directement leur vie quotidienne : l'environnement du travail, avec tous ses inconvénients et risques visibles et invisibles pour la santé et le bien-être. Il est essentiel que les travailleurs les plus exposés aux risques, les premières victimes de la négligence et de l'indifférence des entreprises, puissent se rencontrer sans avoir à se soucier d'une obligation artificielle d'équilibre entre les différentes parties prenantes. Il existe d'autres tribunes pour ce type de discussions.

en particulier en ce qui concerne l'information et la consultation obligatoires des travailleurs, décrites comme figurant parmi «les pierres angulaires» de la politique de prévention de l'UE¹. Le rapport sur l'application de la directive concède en outre qu'avec l'élargissement, l'Union européenne s'ouvre à des pays «où la culture de prévention reste à enraciner», ce qui suggère que malgré la présence de nombreuses caractéristiques similaires, l'ampleur des problèmes est qualitativement plus importante dans les pays adhérents. On pourra en juger par soi-même à la lecture des documents de la conférence.

Le modèle social européen impliquait généralement un contrat social entre les travailleurs et les capitaux qui garantirait une légitimité et une cohésion au projet européen sur base d'une «économie sociale de marché». Ce qui est clair, c'est que cette vision d'équilibre des intérêts sociaux, dans laquelle l'Etat joue un rôle de médiateur efficace, est maintenant menacée par le fait que la fonction correctrice de la réglementation dans les économies de marché est elle-même mise à mal par ce que John Monks a qualifié de «voie américaine», la dérégulation débridée (sous toutes ses formes). Le grand projet européen, et plus précisément sa concrétisation par le tout dernier élargissement, est-il suffisamment fort institutionnellement et idéologiquement pour résister à la vague de dérégulation ? C'est une véritable interrogation. Il est probable que l'arrivée des nouveaux pays intensifiera la crise du modèle social européen en général, et de l'objectif d'une Europe sociale cohérente en particulier. La protection de la santé et de la sécurité ne constitue qu'un volet, mais quel volet, d'un agenda de politique sociale non réalisé. Les perspectives qui se dégagent actuellement au niveau de la Commission ont de quoi inquiéter, puisque ses priorités s'éloignent clairement de celles des participants à cette conférence.

Ces préoccupations sont donc mises en exergue comme il se doit dans l'appel lancé par la Confédération européenne des syndicats en faveur d'une journée d'action européenne organisée par ses affiliés nationaux et les fédérations syndicales au printemps 2004 pour protester contre le refus des gouvernements des Etats membres à inclure des «garanties pour l'Europe sociale» dans le projet de nouvelle Constitution européenne. Les formulations utilisées sont tout à fait révélatrices de l'ampleur des inquiétudes relatives aux failles actuelles des propositions de la Convention. Par conséquent, tout en saluant officiellement l'adhésion de dix nouveaux pays, la CES avance que cette adhésion devrait se faire «à la condition qu'une plate-forme sociale solide englobant les droits des travailleurs, le dialogue social, les négociations collectives, des Etats sociaux décents et des services publics et services d'intérêt général de haute qualité soit mise en place pour aider les populations à gérer le changement». Elle ajoute que «ce n'est pas le cas» et «veut que des mesures soient prises rapidement pour conve-

nir d'une Constitution à la dimension sociale affirmée», autrement «la perspective d'avancées sociales deviendra encore plus lointaine»². Enfin, la légitimité de la Communauté européenne aux yeux de ses citoyens dépendra des preuves qu'on pourra leur apporter de la capacité de l'Europe à susciter des changements utiles dans leur vie. Un bon point de départ serait un niveau de protection sociale élevé en matière de santé et de sécurité au travail. ■

¹ Commission européenne 2004, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative à la mise en œuvre pratique des dispositions des directives sur la santé et la sécurité au travail n° 89/391 (directive-cadre), 89/654 (lieux de travail), 89/655 (équipements de travail), 89/656 (équipements de protection individuelle), 90/269 (manutention manuelle de charges) et 90/270 (équipements à écran de visualisation), Bruxelles, 5 février 2004, COM(2004) 62 final, pp. 20-21.

² CES (2004), Appel de la CES pour la journée d'action européenne. Disponible à l'adresse <http://www.our-europe.org/fr>.

LE BUREAU TECHNIQUE SYNDICAL EUROPÉEN POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ a été fondé en 1989 par la Confédération européenne des syndicats. Il assure des missions de support et d'expertise pour la Confédération et le groupe Travailleurs du Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail. Le BTS est membre associé du Comité européen de normalisation (CEN). Il anime des réseaux d'experts syndicaux dans les domaines de la normalisation (sécurité des machines) et des substances chimiques (classification des substances dangereuses et établissement des valeurs limites d'exposition). Il représente également la CES au sein de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité, à Bilbao.

BTS - Bd du Roi Albert II
B-1210 Bruxelles
Tél. : +32-(0)2-224 05 60
Fax : +32-(0)2-224 05 61
tutb@etuc.org
<http://tutb.etuc.org>

Le BTS bénéficie du soutien financier de la Commission européenne.



Newsletter du BTS n° 22-23, avril 2004
Numéro spécial publié en collaboration avec la CES.

La **Newsletter du BTS** est éditée trois fois par an en français et en anglais.

Editeur responsable :

Marc Sapir, directeur du BTS
Bd du Roi Albert II, 5
B-1210 Bruxelles

Secrétaire de rédaction : Janine Delahaut
(jdelahau@etuc.org)

Assistante à la production : Géraldine Hofmann

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

András Békés, Joan Benach, Miroslav Cikrt, Corneliu Constantinoia, Viktor Kempa, John Monks, Brenda O'Brien, Iwona Pawlaczyk, Milos Palecek, Eusebio Rial-González, Marc Sapir, Marina Schröder, Claudio Stanzani, Laurent Vogel, Andrew Watterson, Charles Woolfson

Photos : Bob Van Mol

Traduction : Virginie Ernould

Documentation : Jacqueline Rotty

Diffusion : Géraldine Hofmann

Réalisation graphique : Coast

Consultez le nouveau site
internet du BTS :

<http://tutb.etuc.org>

et abonnez-vous à **TUTBmail**
pour recevoir régulièrement
des informations sur les
activités du BTS et l'actualité
européenne en matière de santé
et de sécurité au travail